

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
SOUVIGNET Bernard et PEYRARD Guy.

Excusés : Néant.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **8**

Ayant pris part au vote

(vote public) : **8**

○ Pour : **8**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, aliénations, échanges de parcelles, et mises en réserve de parcelles passés de gré à gré en-dessous de 90 000 €.

Date de convocation :

Le 23 juin 2023

Date d'affichage :

Le 23 juin 2023

Il rappelle ensuite la délibération en date du 12 avril 2010 approuvant le principe de procéder à l'agrandissement de la zone d'activité d'Aulagny à Montregard, et de réaliser ce projet de manière intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon avec partage équitable des dépenses et recettes issues du projet (maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon – cofinancier du projet à 50% : Communauté de Communes du Haut-Lignon), et la délibération n° DC/2017-08-01/07 du 1^{er} août 2017 attribuant les marchés de travaux relatifs à ce projet.

DECISION N° :
DB/2023-06-28/03

OBJET DE LA SEANCE :
Zone d'activités Aulagny II
Les Touches
(Montregard)

Vente SCI MB
(SLTP)

M. le Président indique que les travaux d'aménagement de la zone d'activités sont terminés depuis plusieurs mois, et permettent de procéder à la cession d'un lot au profit de la SCI MB - 43290 Raucoules (représentée par Pierre-Henri MICHEL) :

- Parcelle F 1058 (3 164 m²) sise à Aulagny – Les Touches à Montregard
- Vendeur : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (43290 Montfaucon-en-Velay)
- Acquéreur : SCI MB - 43290 Raucoules (représentée par Pierre-Henri MICHEL)
- Prix de vente : 10.00 € HT le m² soit 31 640,00 € HT + TVA à 20% : 6 328,00 €.
- Notaire : Me BARBIER (Tence)

AR Prefecture

043-244300307-20230628-DB2023062803-AU
Reçu le 10/07/2023

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de rétrocéder la parcelle cadastrée n° F 1058 (3 164 m²) sise à Aulagny – Les Touches sur la Commune de Montregard à la SCI MB - 43290 Raucoules (représentée par Pierre-Henri MICHEL), au prix total de 31 640,00 € HT + TVA à 20% : 6 328,00 €, soit au total 37 968,00 € TTC
- désigne Maître BARBIER, notaire à Tence, pour établir l'acte de vente correspondant,
- approuve cette vente conformément à l'avis établi par le service des domaines le 27 juin 2023,
- dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge l'acquéreur,
- charge le Président de la Communauté de Communes de signer l'acte de vente et toutes pièces utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Pierre DURIEUX,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230628-DB2023062803-AU
Reçu le 10/07/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le